



Mars 2019

n° 23

# Bulletin communal

## Rédaction

Georges Moisset  
Annick Marandel  
Françoise Danger  
Thierry Bichemin  
Gilles Merle

Bulletin tiré à 180 exemplaires  
imprimé par nos soins



Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je tenais à m'excuser auprès de vous sur la publication tardive de notre bulletin, le dernier numéro étant paru il y a un an.

Ce retard est lié à de multiples projets, que nous avons eu à gérer au cours des douze derniers mois, en dehors des opérations courantes.

- La finalisation du Plan Local d'Urbanisme qui s'est déroulée tout au long du premier semestre 2018. Celui-ci a été approuvé en juin par le conseil municipal et transmis à l'ensemble des personnes publiques associées.
- L'obtention des subventions auprès de la D.R.A.C., de la Région et du Département pour la restauration de la toiture de l'église.
- L'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.
- Le démarrage des travaux à la fin de l'année 2018.
- La validation de notre contrat rural et par conséquent des subventions de la Région et du Département pour les deux projets que nous avons déposés, la réhabilitation de l'ancienne gare et la construction d'un bâtiment technique.
- L'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux,
- Le démarrage des travaux à la fin de l'année 2018.
- La modernisation d'une partie de notre éclairage public par le remplacement d'une cinquantaine de lanternes équipées désormais de LED, sur Enfer et Wy.
- La réalisation d'un nouveau site internet avec l'aide de l'Union des maires du Val d'Oise, ce nouveau site a vu le jour en novembre 2018.

Le centenaire de la Grande Guerre a été un moment important pour la commune, rassemblant près de 120 personnes dont les enfants de l'école de WY.

Le mois de janvier a été une fois de plus, l'occasion pour moi de rencontrer beaucoup de vicusiens et vicusiennes lors de la cérémonie de présentation des vœux. Merci à tous ceux qui se sont déplacés, vous étiez très nombreux, le conseil et moi-même sommes toujours ravis de pouvoir partager ces moments avec vous.

Au cours des deux premiers mois, nous avons travaillé sur l'arrêté des comptes 2018.

Une fois de plus, nous avons su, malgré des baisses de dotations de l'Etat, maîtriser notre budget qui, comme les années précédentes, est excédentaire. Ceci nous permettra de conforter nos fonds propres et de poursuivre nos investissements sans impacter le futur.

Au cours du mois de mars, nous allons travailler sur le budget 2019, et faire en sorte que celui-ci soit ambitieux sans pour cela remettre en cause un équilibre indispensable.

Vous trouverez dans les pages suivantes, des informations pratiques et des articles sur la vie de notre village.

Bonne lecture et à bientôt,

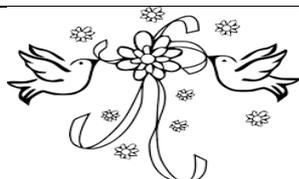
Georges Moisset

## Etat Civil



### Naissances

1<sup>er</sup> janvier 2018 - Lucie WEISHEIMER  
10 février 2018 - Grégoire ANCELIN  
25 septembre 2018 - Gabriel CARVALHO  
14 février 2019 - Noéline DEBOUTIN



### Unions

30 juin : Marie AZRIA et Axel INGWILLER  
13 octobre : Karine BARBERA et François RAULT

### Décès

11 avril : Mme Germaine HAVARD ép. PIGEARD  
8 novembre : M. Bernard FALAGUE  
28 janvier 2019 : M. Jean-Pierre GUEHO



Quelques mots pour évoquer notre doyenne qui nous a quittés en 2018.

Madame Germaine Pigeard est née le 21 décembre 1920 à Nucourt. Elle est venue habiter à Wy dit Joli Village à l'âge de 10 ans avec ses parents et ses deux frères. Elle s'est mariée à 16 ans à peine à Monsieur Pigeard avec lequel elle a eu deux enfants. Les circonstances de la guerre font qu'ils ont été séparés. C'est alors qu'elle rencontre Monsieur Trognon ; ils auront quatre enfants.

Suite au décès de M. Trognon, elle doit élever seule ses enfants.

Pour cela, elle fera des ménages et travaillera jusqu'à l'âge de 75 ans.

Elle était passionnée de football et de Formule 1. Elle ne ratait jamais un match, surtout ceux de son équipe préférée, le PSG. Elle aimait aussi suivre les jeux télévisés (Des chiffres et des lettres, Questions pour un champion...) Tous les dimanches, elle faisait des tartes et des chaussons aux pommes : elle seule connaissait la recette de sa pâte ! C'était également une excellente tricoteuse : toujours à la recherche de laine, elle a dû tricoter de quoi habiller une armée de poupées.

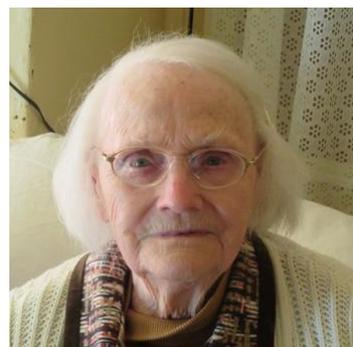
Elle aimait recevoir de la visite et elle avait toujours une histoire à nous raconter sur la vie au village autrefois.

Elle a terminé ses jours avec son chat Grisou.

Jusqu'au dernier moment, elle a su garder sa lucidité et sa vivacité d'esprit.

Elle a toujours fait preuve de courage, ce qui lui a permis d'arriver à sa 98<sup>ème</sup> année.

Nous transmettons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.



## Extrait des comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal

### \*Conseil Municipal du 19 mars 2018

#### **Budget primitif 2018 - Budget Assainissement M49**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget Assainissement M49 2018.

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter à l'unanimité, le budget 2018. A savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 66 041.20 €

Recettes : 66 041.20 €

Section d'investissement

Dépenses : 48 584.65 €

Recettes : 48 584.65 €

#### **Affectation résultat au Budget 2018 - Assainissement M49**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, délibère et décide de reporter le résultat excédentaire de 431.53 € au budget 2018.

#### **Budget primitif 2018 - Budget Principal**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget Principal 2018.

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter à l'unanimité, le budget 2018. A savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 508 660.00 €

Recettes : 508 660.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 870 013.93 €

Recettes : 870 013.93 €

#### **Affectation résultat Budget Principal 2018 - M14**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, délibère et décide de reporter la somme de 93 225.77 € au budget investissement 2018.

#### **Subventions DETR 2018**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il va déposer trois dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour trois opérations différentes :

Par ordre de priorité :

- Ecole : Porte de l'école

Montant du devis H.T. : 7 742.63€ HT.

Subvention DETR 60 % : 4 645.58€ HT.

Fonds propres de la commune : 3 097.05€ HT.

- Bâtiment Technique Municipal : Clôture

Montant des devis H.T. : 4 967.00€ HT

Subvention DETR 60 % : 2 980.20€ HT

Fonds propres de la commune : 1 986.80€ HT

- Ecole : Maçonnerie du préau

Montant des devis H.T. : 6 433.00€ HT

Subvention DETR 60 % : 3 859.80€ HT

Fonds propres de la commune : 2 573.20€ HT

Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter ces opérations, d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre en charge pour la commune, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

## **\*Conseil Municipal du 20 juin 2018**

### **Approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre, décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (disponible pour lecture aux horaires d'ouverture de la Mairie).

### **Adhésion au groupement de commandes relatif aux contrôles techniques et à la maintenance des points incendie**

Le Maire Monsieur Georges MOISSET, Rapporteur expose au Conseil Municipal :

« La communauté de communes Vexin Val de Seine a constitué un groupement de commandes. Un nouveau groupement de commande est en cours de constitution pour la période 2018-2022 (durée du marché), et a pour objet le contrôle technique et la maintenance des points incendie. Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels »

**Considérant** l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2018-2022, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif aux contrôles techniques et à la maintenance des points incendie
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine comme coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Prend acte que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement ne seront pas imputées au budget communal.

### **Cartes de transport scolaire**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la carte de transport C.S.B. ou OPTILE est de 119 € pour l'année scolaire 2018/2019 ; pour mémoire elle était de 114 € pour l'année scolaire 2017/2018. Le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité

**CARTE OPTILE :** La commune prend à sa charge le montant de la carte scolaire bus lignes régulières pour les enfants domiciliés dans la commune.

**CARTE IMAGINE'R :** La commune prend à sa charge 119 € (montant de la carte OPTILE) pour les collégiens, lycéens (-18 ans) domiciliés dans la commune.

## **\*Conseil Municipal du 12 septembre 2018**

### **Restauration des couvertures de la nef (et travaux annexes) de l'église Saint Romain.**

Monsieur le Maire informe ses collègues que, suite à l'appel d'offres pour les travaux de restauration des couvertures de la Nef et travaux annexes de l'Eglise, quatre entreprises ont répondu :

- Entreprise LANFRY
- Entreprise UTB
- Entreprise Maurice NAILLER

- Entreprise SNCP

Le Conseil Municipal délibère et décide, à la majorité, d'attribuer le marché à l'Entreprise LANFRY la mieux disante et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de l'Entreprise LANFRY d'un montant de :

- Hors options : 115 476.36€ HT
- Avec options : 119 690.36€ HT

### **Construction d'un bâtiment technique municipal et Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne gare.**

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite à l'appel d'offres pour les travaux de la Construction d'un bâtiment technique municipal et Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne gare, une entreprise a répondu :

- Entreprise LEVEL

Le Conseil Municipal délibère et décide, à la majorité, d'attribuer le marché à l'entreprise LEVEL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de l'Entreprise LEVEL pour les travaux de la Construction d'un bâtiment technique municipal et Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne gare d'un montant de :

- Construction d'un bâtiment technique municipal :
  - ✓ Hors options : 83 920.00€ HT
  - ✓ Avec options : 94 080.00€ HT
- Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne gare :
  - ✓ Hors options : 205 805.70€ HT
  - ✓ Avec options : 223 705.70€ HT

### **Renouvellement Convention Centre de loisirs Les Filous.**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune de Villers en Arthies reconduit la mise en place de la structure d'accueil pour les enfants le mercredi pour l'année 2018-2019. Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette convention « Centre de loisirs « Les Filous ».

Le Conseil Municipal délibère et décide, à la majorité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Centre de loisirs « Les Filous ».

## **\*Conseil Municipal du 14 novembre 2018**

### **Rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, les transferts de compétence donnent lieu à une évaluation des charges transférées. La commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée de réaliser cette évaluation.

Vu la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et notamment le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts, et notamment son IV relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,

Vu le rapport de la CLECT en date du 25 septembre 2018

Considérant qu'il appartient aux conseillers municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT selon la règle de la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du CGCT, et cela dans un délai de trois mois,

Le conseil municipal après en avoir délibéré : Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0 approuve le rapport de la CLECT du 25 septembre 2018.

### Le non transfert de la compétence Eau

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe)

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement donnant la faculté aux communes membres des communautés de communes n'exerçant pas la compétence eau ni à titre optionnel ni à titre facultatif, de différer ou non le caractère obligatoire du transfert intercommunal de la compétence eau du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5214-16 et suivants ;  
Considérant que les communes doivent se positionner par délibération avant le 30 juin 2019 soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré : POUR 0 - CONTRE 10 - ABSTENTION 0

décide de s'opposer au transfert de la compétence eau et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

### Le non transfert de la compétence Assainissement

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe)

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement donnant la faculté aux communes membres des communautés de communes n'exerçant pas la compétence assainissement ni à titre optionnel ni à titre facultatif, de différer ou non le caractère obligatoire du transfert intercommunal de la compétence assainissement du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 5214-16 et suivants ;  
Considérant que les communes doivent se positionner par délibération avant le 30 juin 2019 soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré : POUR 0 - CONTRE 10 - ABSTENTION 0,

décide de s'opposer au transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de le reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

### Décision modificative

Monsieur le Maire souhaite la création d'opérations dans le compte 231 pour les travaux de l'église, la construction du bâtiment technique et de la réhabilitation de l'ancienne gare.

Le conseil municipal

délibère et décide de voter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 231 : Immo. corporelles en cours	306 450.00 €	
D 231 : Immo. corporelles en cours	172 602.00 €	
D 231 : Immo. corporelles en cours	151 683.00 €	
D 231-12 : TRAVAUX ANCIENNE GARE		306 450.00 €
D 231-13 : TRAVAUX BATIMENT TECHNIQUE		172 602.00 €
D 231-14 : TRAVAUX EGLISE		151 683.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>630 735.00 €</b>	<b>630 735.00 €</b>

Ces montants s'entendent TTC, y compris honoraires d'architecte.

## Questions diverses

### **Illuminations commune / Fêtes de fin d'année**

- Pose des Guirlandes : Semaine 49 avec dépose semaine 3
- Noël Communal : Spectacle de Magie le 15 décembre 2018, les enfants du RPI seront invités au spectacle (Salle des fêtes d'ARTHIES), les enfants de la commune auront un jouet (de la naissance au CM2)
- Commande de sapins pour la commune.
- Vœux 2018 : le Vendredi 04 janvier 2019 à 18h30.

Demande de subvention auprès du PNR pour les lavoirs de Wy et d'Enfer.

Un concert de piano aura lieu à l'Eglise le 25 avril 2019.

Délégué Commission transport dans le Vexin : M. Dominique PORTE (Conseiller municipal).

Le site Internet de la commune a été mis à jour et est en ligne.

ENFER : Une demande de miroir Rue de la Jachère au Maréchal.

## **\*Conseil Municipal du 19 décembre 2018**

### **Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune de Wy-dit-joli-village**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22, 15 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 avril 2014, donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain renforcé ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption renforcé, sur les secteurs du territoire communal de Wy-dit-joli-Village et le Hameau d'Enfer lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

**Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal** : Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U, N, A, AU du PLU et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.

Dit qu'afin de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement, l'ensemble des mutations énumérées dans l'article L211-4 du code de l'urbanisme seront soumises au droit de préemption urbain renforcé.

Précise que les cessions de terrains par l'aménageur dans les cessions relatives aux lots du lotissement sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain renforcé et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la présente délibération.

Rappelle que le maire possède délégation du Conseil Municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain renforcé.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une notification en sera faite au lotisseur et/ou à l'aménageur concerné(s), qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.

Questions diverses :

- La fibre arrive bientôt sur la commune de Wy dit joli village courant 1<sup>er</sup> trimestre 2019, une réunion publique aura lieu préalablement.
- SMIRTOM : points noirs des circuits de collectes : des solutions ont été cherchées en interne, nous attendons une réunion avec le SMIRTOM pour résoudre ces problèmes. Nouveau calendrier distribué dans les boîtes (changement de jours de ramassage).

## **\*Conseil Municipal du 30 janvier 2019**

### **Subventions DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il envisage de déposer des dossiers de demandes de subventions pour 3 opérations différentes, le Conseil propose quelques idées :

- L'éclairage de la salle des fêtes (en interne)
- Réaménagement du secrétariat de la Mairie, agrandissement, peinture et mobilier,
- Restauration des lavoirs de Wy et d'Enfer
- Clôture du bâtiment technique municipal
- Dispositif de sécurité rue de la Mairie pour école (Département)
- Pignon de la salle des fêtes (PNR)

Le Conseil Municipal, délibère et décide de classer par ordre de priorité :

- La restauration des lavoirs de WY et d'ENFER
- Le réaménagement du secrétariat de la Mairie, agrandissement, peinture et mobilier
- La clôture du Bâtiment technique Municipal

Les autres projets ne relèvent pas de la DETR et feront l'objet d'autres demandes de subventions. Nous attendons différents devis afin de constituer les dossiers, une réunion de conseil se tiendra le 20 février 2019 pour délibérer sur ces devis.

### **Convention relative à la réalisation de prestations de services par les communes dans le cadre de la gestion des voiries intercommunales**

Considérant que « la Communauté de Communes peut confier, par convention la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public » ;

Considérant que la présente convention de coopération n'obéissant qu'à des considérations d'intérêt général répond aux conditions fixées par les textes et la jurisprudence communautaire et nationale en matière de coopération entre personnes publiques, et peut ainsi être passée sans mise en concurrence ni publicité préalable ;

Considérant que dans le cadre de l'exercice de la compétence Voiries, il semble opportun de maintenir de temps en temps, pour garantir la sécurité routière, la possibilité d'un fauchage de certains carrefours ou virages dits « dangereux » au niveau communal ;

Considérant que les carrefours ou virages concernés sont :

- C4 virage sortie Wy vers Gadancourt
- Intersection RD175 avec la voie communale Banthelu à Cléry.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention jointe ;
- D'approuver la liste des carrefours et virages dits dangereux ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention ;

### **Renouvellement Convention Confection Des Paies**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la convention relative à la confection des paies arrive à terme. Il propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à la majorité, d'accepter le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

### **Limitation de vitesse dans la commune**

Suite aux remarques de certains administrés et des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il serait envisageable de modifier les limitations de vitesse dans l'ensemble de la commune (Wy-dit-Joli-Village et Enfer) en réduisant la vitesse à 30 km/h.

Le Conseil Municipal, délibère et décide à la majorité d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté.

### **Questions diverses :**

- Retracer le STOP Rue Sébastien Lenoir.
- Il est demandé de respecter le panneau d'interdiction de stationner sur le côté droit en montant la Rue Calvin - Enfer.
- RAPPEL : le petit parking situé Ruelle des Huguenots n'est pas privé, il doit être accessible à tous.
- Rue Plancouard : il est demandé aux habitants de rentrer leurs véhicules dans leurs propriétés autant que faire se peut, afin de permettre le passage de la lame de déneigement.
- Pour la bonne circulation dans la Rue Calvin et la Rue Plancouard, des rappels à la règle pourront être apposés sur les pare brises.
- RAPPEL : Toute modification de l'aspect extérieur des propriétés (murs, clôtures, toitures, abris de jardin, portail...) doit faire l'objet d'une déclaration de travaux à déposer en mairie.
- Cimetière : Les concessions actuelles ont une durée de 15 ans. Certaines personnes trouvant cette durée trop courte, le Conseil Municipal décide de revoir le règlement et les tarifs lors d'un prochain conseil, en se basant sur les communes avoisinantes.
- Défibrillateur : un défibrillateur est installé dans la salle des fêtes à Wy. Il est prévu d'en acheter un deuxième qui serait à disposition à Enfer.

### **Le nouveau site du village a vu le jour en Novembre 2018.**

Retrouvez toutes les informations sur [wy-dit-joli-village.fr](http://wy-dit-joli-village.fr)



## Travaux réalisés dans la commune en 2018

### Trottoirs

Nous avons commencé la remise en état d'une partie des trottoirs dans la rue Saint-Romain, la rue Henri IV et la rue Sébastien Lenoir.



### Routes communales

Comme chaque année, des travaux de voirie ont été réalisés. Ce n'est pas moins de 25 tonnes d'enrobés qui ont été étalées sur nos routes communales pour combler les dégradations de l'hiver et du printemps.

### Grillage tennis



Les grillages de protection des terrains de tennis ayant été vandalisés, nous avons été amenés à renforcer la protection en doublant le grillage souple par un grillage en dur et en fermant les deux accès situés à l'arrière et sur un côté des terrains. Nous ne pouvons que regretter ces détériorations de biens publics.

### Eclairage public

Dans le cadre d'une modernisation de nos équipements d'éclairage public, une première tranche de travaux a été faite. Cinquante lanternes ont été changées. La rue Saint-Romain et la rue Henri IV à Wy-dit-Joli-Village, la rue Pierre Fontaine et Charles de Hazeville à Enfer, sont maintenant pourvues de lanternes à LED. Ces nouveaux équipements répondent aux normes d'amélioration en matière de pollution lumineuse et d'économie d'énergie. Cet investissement a été financé à hauteur de 80% par le TEPCV sur une base de 24.174 € soit une subvention de 19.339.20 €.

### Changement de la porte d'entrée de l'école.

La commune a sollicité et obtenu une subvention auprès du département (50% du montant total) concernant le remplacement de la porte d'entrée de l'école, les travaux ont été effectués aux vacances de la Toussaint.

Coût : 7 742 € (subv : 3 871 €)



### Isolation des combles de l'école et de la mairie

Dans le cadre des économies d'énergie, nous avons réalisé l'isolation des combles de l'école et de la mairie. Les travaux, subventionnés à 65% (9 930.02€) ont été réalisés au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018. Le reste à charge pour la commune est d'environ 5 000 €.

## Ça s'est passé...

### Des nouvelles du RPI

A la rentrée, 114 enfants ont été scolarisés sur les 5 classes du RPI.

A Cléry, une classe avec 20 PS/MS (Mme CHAUVEL), une avec 24 GS/CP (Mme LENGLET)

A Arthies, 24 en CP/CE1 (M. SARRAZIN) et 23 en CE2/CM1 (M. DEMENAT)

A Wy se trouve la classe des CM1CM2 avec un effectif de 23 (Mme JEGOU)

Chaque école possède sa cantine et une garderie fonctionne sur chaque site le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

L'Association Cantine composée de parents bénévoles, est très active et mène de nombreuses actions (vente de chocolats, de torchons, de crêpes...) afin de récupérer des fonds pour aider à financer les projets montés par les enseignants.

Prochains Rendez-vous :

**Dimanche 31 mars** : Carnaval des enfants du RPI à Cléry

**Samedi 22 juin** : Kermesse à Banthelu

### Commémoration du 11 novembre



Cette année, pas moins de 120 personnes étaient présentes pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

Après le discours de M. le Maire, les enfants de la classe de Wy, accompagnés de leur enseignante, Mme Jegou, sont venus lire des textes et ont entonné la Marseillaise.

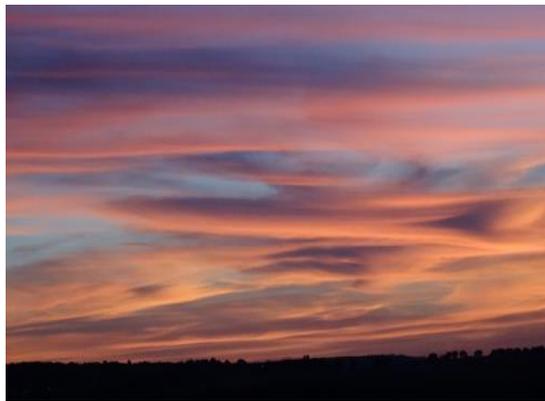
Sous la pluie, le cortège s'est ensuite dirigé vers le cimetière où les enfants ont déposé des bouquets sur les tombes des soldats du village morts pour la France. Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle des fêtes pour le traditionnel verre de l'amitié.

### Fête de Noël le samedi 15 décembre à Arthies



Il a répondu présent, comme chaque année !

Le Père Noël est venu distribuer des cadeaux aux enfants de Wy et d'Arthies après le spectacle de magie qui en a surpris plus d'un !



### **Vœux du maire le samedi 12 janvier**

A cette occasion, une exposition de photos prêtées par les villageois a présenté le village « dans tous ses états ».

Après le traditionnel discours et les vœux présentés à toutes les personnes présentes, le Maire a récompensé les 9 jeunes qui avaient obtenu un diplôme en 2018 : du Brevet au baccalauréat, en passant par le CAP ou la licence. Félicitations à tous !



## **Quelques dates à venir...**

**Vendredi 8 mars** : soirée Cartes à la salle des fêtes

**Lundi 11 mars** : ramassage des encombrants

**Samedi 16 mars** : réunion préparation Brocante

**Dimanche 24 mars** : Balade champêtre

**V29 mars S 30 mars** : croisière gratuite sur la Seine

**Samedi 6 avril** : Journée de Nettoyage de Printemps

**Dimanche 7 avril** : Jeux de société à la salle des fêtes

**Vendredi 12 avril** : soirée Cartes à la salle des fêtes

**Dimanche 28 avril** : Troc aux plantes à Enfer

**Mercredi 1<sup>er</sup> mai** : Brocante

**Samedi 22 juin** : fête de la Saint Jean à ENFER

**Samedi 22 juin** : Kermesse du RPI à Banthelu

**Samedi 29 juin** : Eptolympiades sur le stade de Wy

**Samedi 21 septembre** : fête de la Saint Romain



## Le SMIRTOM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les camions de collecte des déchets n'ont plus le droit, pour des raisons de sécurité, d'effectuer des marche-arrière pour aller chercher les poubelles. De ce fait, il a été recensé sur la commune 5 « points noirs », endroits où la collecte devenait compliquée. La commune, en collaboration avec le Smirtom, a proposé des solutions pour 3 d'entre eux. 2 points noirs subsistent sur le hameau d'Enfer : l'impasse du Puits Marin et la rue Plancouard, pour lesquels aucune solution acceptable n'a été trouvée.

Un courrier a été envoyé par le maire au Smirtom, dont vous trouverez ci-après un extrait :

*« - Pour la rue Plancouard, le problème tient au fait que, compte tenu de la taille des camions, ceux-ci ne peuvent pas tourner en venant de la rue Charles de Hazeville.*

*Nous tenons à vous faire observer que la rue Plancouard est une rue ouverte à la circulation dans les deux sens et qu'elle répond de ce fait aux critères d'une rue parfaitement accessible. C'est la taille des camions qui sont utilisés aujourd'hui qui les empêche d'accéder à cette rue. Mais le gabarit des camions est une contrainte que votre prestataire aurait dû prendre en compte lors de la soumission du marché. Il ne nous semble pas que ce soit aux communes de s'adapter au prestataire, mais plutôt l'inverse.*

*Dans la mesure où, pour des raisons économiques, votre prestataire décide d'utiliser des bennes qui sont inadaptées à notre réseau routier, il lui appartient de trouver les solutions pour que le service soit rendu comme précédemment.*

*Vous n'êtes pas sans l'ignorer, la rue Plancouard est une rue qui mesure environ 250 m de long et qui au surplus est en pente. Ce qui signifie que les administrés devraient faire plus ou moins 125 m pour descendre et remonter des poubelles lourdes du fait de leur taille et de l'absence de fréquence des ramassages.*

*La population de notre village est constituée en partie de personnes âgées ou handicapées, mais aussi de jeunes femmes enceintes, qui sont dans l'incapacité de pouvoir déplacer des poubelles jusqu'au lieu de collecte.*

*Par ailleurs, les administrés ressentent à juste titre ces mesures comme discriminatoires, du fait :*

- a) que jusqu'à présent, les ordures ont toujours été collectées devant leurs résidences,*
- b) que comme tous les administrés, ils s'acquittent d'une taxe sur les ordures ménagères et qu'ils doivent en conséquence avoir le même service.*

*- Pour l'impasse du Puits Marin*

*Cette rue, qui n'est fréquentée que par les riverains, ne comporte aucun danger pour effectuer une marche arrière une fois la collecte effectuée. Par ailleurs, là aussi, deux de ses habitations sur trois sont occupées par des personnes âgées.*

*Nous comprenons tout à fait que la sécurité des agents soit un élément essentiel et nous ne le contestons pas, mais nous tenons à vous faire remarquer que lorsque les camions effectuaient des marches arrière pour collecter les ordures, les agents étaient dans la cabine avec le chauffeur et ne risquaient donc pas un accident.*

*Si toutefois un règlement interdisait désormais ce type de manœuvre, **il appartient au prestataire de trouver la solution adéquate, pour continuer à assurer le même service et au même coût auprès des bénéficiaires.***

*Les administrés ont déjà dû supporter la baisse de qualité de service avec des collectes plus espacées sans parler de la non distribution des nouveaux bacs.*

*En conséquence, nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour que la collecte puisse continuer à être effectuée sur ces deux rues comme par le passé.*

***En tout état de cause, en attendant une solution, nous vous demandons de poursuivre sur ces deux rues, la prestation des ripeurs. »***

# WY-JOLI-VILLAGE-GUIRY

## Le temps des chemins de fer dans notre région entre 1890 et 1950

Le Vexin, le Pays de France et le Mantois qui offrent des zones de culture de céréales et de betteraves sucrières très étendues, ont besoin de moyens de transport compétitifs pour écouler leurs productions, le roulage étant devenu trop onéreux et obsolète.

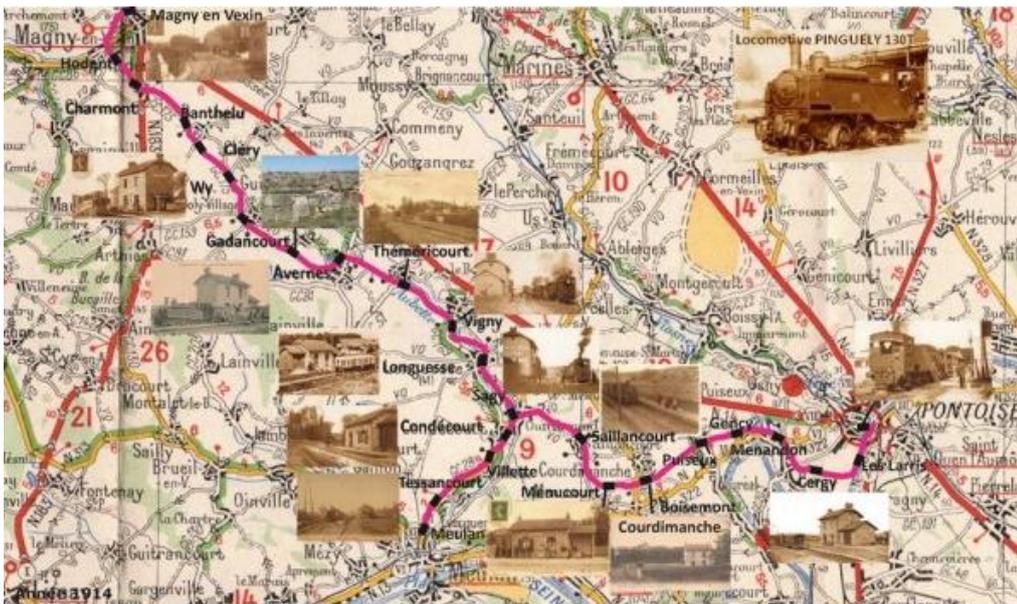
Il semble bien qu'en cette fin de siècle, l'approvisionnement des halles centrales de Paris préoccupe beaucoup plus les pouvoirs publics que les dessertes inter banlieue de la 2ème couronne, qui est encore très rurale.

Chez nous, le besoin existe, car les villes du département ne sont pas reliées entre elles. Depuis Meulan, Les Mureaux, on peut aller à Paris ou à Mantes, mais il n'y a pas de dessertes sur Versailles, Pontoise ou St Germain en Laye.

Baucoup de projets sont étudiés, mais la réalisation traîne. Après diverses initiatives individuelles, le Conseil Général met à l'étude un réseau départemental en 1890 qui n'aboutit à une déclaration d'utilité publique qu'en 1907.

Le Conseil Général de Seine et Oise décide pour la première fois, l'étude d'un programme général de voies ferrées secondaires destinées à desservir les régions du département insuffisamment pourvues de voies de communication, en facilitant les relations des différentes villes entre elles. Le 17 juin 1890, le préfet déclare : « J'ai l'intention de soumettre aux délibérations du Conseil Général de Seine et Oise un projet qui consisterait à l'établissement d'un chemin de fer sur l'accotement des routes départementales, tramway ou chemin de fer à voie étroite n'excédant pas la largeur d'un mètre et se prêtant par conséquent à un démontage immédiat, dès qu'une réquisition de l'autorité militaire surviendrait. Le développement de ce réseau serait de 274 km ; il desservirait 128 communes dont la population est de 128 986 habitants.

La ligne prendrait son origine à Magny en Vexin. »



Il faut attendre le 29 août 1901 pour que le CG arrête un nouveau programme départemental d'étude de lignes de tramways plus complet dans lequel l'ouest de la Seine et Oise est bien pourvu : Magny en Vexin-Pontoise, Sagy-Meulan...

## Construction

Le 29 avril 1903 les conseils municipaux votent et adoptent cette solution :

- réseau nord
- réseau sud
- réseau nord-ouest : St Germain à Meulan, Meulan à Magny, Sagy à Pontoise, Vauréal à Poissy.

Enfin, le réseau est décidé et sa construction entreprise.

La concession est donnée à Messieurs Seydoux et Monod remplacés ensuite par la Compagnie des Chemins de fer de Grande Banlieue (CGB).

- au nord : Meulan, Sagy avec bifurcation vers Magny en Vexin et Pontoise.
- au sud : Meulan, Les Mureaux, Bouafle avec bifurcation vers St Germain en Laye et Versailles.
- à l'ouest : une ligne vers Vétheuil par la vallée de la Montcient est étudiée, puis abandonnée.

En 1909, prolongement du tramway de Versailles à Maule jusqu'à Meulan. La Compagnie des Chemins de Fer de Grande Banlieue (CGB) se substitue à ce dernier.

Le réseau est divisé en 2 secteurs :

- le réseau Nord desservant l'ouest et le nord-ouest de Paris
- le réseau Sud desservant le sud du département.

Il n'y a aucune liaison entre ces deux réseaux.

Les lignes ouvrent entre 1911 et 1913 sur une longueur de 215 km.

En décembre 1912 et septembre 1913 sont mises en service les lignes qui desservent Meulan.

Après une année d'exploitation, arrive la déclaration de guerre de 1914. Pour notre réseau, c'est le temps des difficultés : mobilisation des hommes, réquisition du matériel et parfois même des rails et des traverses !

La compagnie est contrainte en juillet 1916 d'arrêter complètement son exploitation.

La paix revenue, le matériel est récupéré, le réseau est remis en état, puis en décembre 1923 la Société des Transports en Commun de la Région Parisienne (STCRP, ancêtre de la RATP) en reprend l'exploitation.

Le réseau est racheté par le département de Seine et Oise le 1er juillet 1927.

Le réseau nord-ouest desservait les gares :

Meulan- Tessancourt- Condécourt- Sagy

changement à Sagy soit pour

- Vauréal- Pontoise ou
- Longuesse- Vigny- Théméricourt- Aavernes- Gadancourt- Wy dit joli village- Cléry-Banthelu- Charmont- Magny en Vexin.

## Les bâtiments

### Les gares

Construites en meulière, elles étaient typiques du réseau.

Elles étaient couvertes en tuiles mécaniques. La surface bâtie était d'environ 60 m<sup>2</sup>.



C'étaient des bâtiments à un étage avec deux portes-fenêtres au rez-de-chaussée, un bureau de 8,50 m<sup>2</sup>, une salle d'attente de 20 m<sup>2</sup> et une cuisine de 13,26 m<sup>2</sup> ; à l'étage deux chambres de 37,8 m<sup>2</sup>. Cave, W.C., une halle en maçonnerie donnant sur le quai qui comportait une rampe d'accès.

### Les haltes gardées



La gare d'Esquevilly qui se trouve aujourd'hui dans la cour de l'école communale.

Les bâtiments étaient construits avec les mêmes matériaux que ceux des stations. Ils avaient une surface bâtie de 35,50 m<sup>2</sup> et comportaient une cuisine de 12 m<sup>2</sup> dans laquelle était aménagé un petit bureau de 2,20 m<sup>2</sup> et une chambre de 12 m<sup>2</sup>.

Attenant au bâtiment principal, il y avait deux dépendances : d'un côté un abri pour voyageurs avec un mur en briques de 0,11 d'épaisseur et de l'autre, une halle à marchandises en bois.

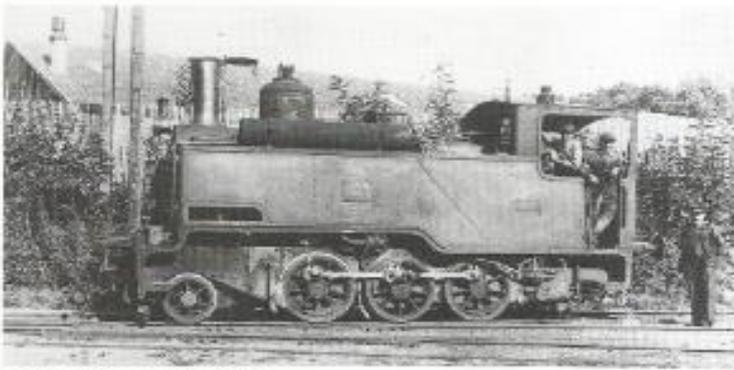
### Les halles à marchandises

Sur les lignes construites d'origine CGB, les halles étaient accolées aux bâtiments voyageurs.

### Les arrêts

Ils étaient quelquefois munis d'un abri pour voyageurs avec fondations en meulières et murs en briques.

## Les locomotives



Locomotive Pinguely, Type 130 T.

La première commande de locomotives pour le réseau CGB fut passée aux établissements Pinguely à Lyon en 1903.

## Concurrence routière

Les années 1920 et 1930 voient arriver l'automobile et avec elle la revanche de la route sur le rail. Les tacots et tortillards des lignes secondaires sont en première ligne. En effet, le petit train est lent, par exemple depuis Meulan il faut 1h30 pour aller à Magny en Vexin.

CHEMINS DE FER DE GRANDE BANLIEUE											
MEULAN A MAGNY											
De Meulan											
25	20	2	● Meulan C.G.B. dép	8 25	13 25	18 55	● Magny .....dép	6 "	11 "	16 "	16 "
40	35	5	Tessancourt (halte)...	8 30	13 30	19 "	Charmont (halte)....	6 11	11 11	16 11	16 11
50	40	6	Condécourt (halte) ..	8 35	13 35	19 0	Bantheu (halte)....	6 20	11 20	16 20	16 20
65	50	8	● Sogy (2).....	8 45	13 45	19 15	Cléry (halte) .....	6 24	11 24	16 24	16 24
80	65	10	Longuesse (halte)....	8 52	13 52	19 22	Wy .....	6 31	11 31	16 31	16 31
1 05	85	13	Vigny.....	8 59	13 59	19 29	Galancourt (halte)..	6 38	11 38	16 38	16 38
1 20	1 "	15	Théméricourt (halte).	9 6	14 6	19 36	Avernes.....	6 45	11 45	16 45	16 45
1 35	1 10	17	Avernes.....	9 13	14 13	19 43	Théméricourt (halte)	6 51	11 51	16 51	16 51
1 45	1 15	18	Gadan-court (halte)..	9 19	14 19	19 49	Vigny.....	6 59	11 59	16 59	16 59
1 60	1 30	20	Wy .....	9 27	14 27	19 57	Longuesse (halte)...	7 5	12 5	17 5	17 5
1 70	1 35	21	Cléry (halte).....	9 33	14 33	20 3	● Sogy.....	7 23	12 13	17 13	17 13
1 90	1 55	24	Bantheu (halte)....	9 38	14 38	20 8	Condécourt (halte) ..	7 27	12 17	17 17	17 17
2 25	1 80	28	Charmont (halte)....	9 45	14 45	20 15	Tessancourt (halte)..	7 36	12 26	17 26	17 26
			● Magny (6).....	9 55	14 55	20 25	● Meulan C.G.B. arr.	7 40	12 30	17 30	17 30

Pour les chemins de fer secondaires, c'est le début de la fin, mais les compagnies essaient de lutter et c'est ce qui se passe chez nous : là où l'on peut, le profil de la voie est rectifié ainsi à Magny en Vexin et à Pontoise, le raccordement devient possible avec les grands réseaux. Par contre, c'est impossible dans la traversée de Meulan.

En janvier 1933, la STCRP confie l'exploitation du réseau de Seine et Oise à la Société Générale d'Exploitation des Chemins de Fer Economiques (SE), sans grand résultat.

## Les dernières années

En décembre 1938, le Conseil Général prévoit de fermer une grande partie du réseau de S&O. Sur notre secteur, seule la partie Magny en Vexin-Sagy Pontoise échappe à cette mesure. Mais la guerre va lui accorder un court sursis.

Après la libération, le réseau vivote quelques temps avant d'être fermé progressivement entre 1946 et 1949.

De nos jours, 70 ans après la fermeture, qui se souvient qu'à Meulan, la place du Vexin doit son existence au petit train ?

Et pourtant, sa trace reste facile à retrouver : la plateforme de la voie est souvent devenue chemin piéton ou routier, la plupart des gares sont toujours là, devenues habitation, gendarmerie ou locaux d'équipement.

Notre gare, après rénovation, sera également un immeuble à usage locatif.



Entre 1920 et 1949



en 2016

## Les travaux

### Travaux de l'ancienne gare

Petit rappel historique

La gare de WY-DIT-JOLI-VILLAGE se trouvait sur la ligne MEULAN, SAGY, MAGNY EN VEXIN, et était exploitée par la Compagnie des Chemins de Fers de Grande Banlieue durant les années 1913 à 1949. Après la désaffectation de la ligne, la gare s'est transformée en local d'habitation et a eu des occupants successifs jusqu'en 2011 date à laquelle les Domaines ont procédé à l'expulsion des derniers occupants. Ceux-ci ayant pris un malin plaisir en représailles à détériorer voire saccager l'intérieur de ce bâtiment.

La commune s'est portée acquéreur de cet ensemble immobilier en septembre 2013.

Nous avons sollicité l'obtention de subventions de la part de la Région et du Département à travers un Contrat Rural qui prévoyait deux projets : la réhabilitation de la gare en logement d'habitation pour des personnes à revenus modestes et la construction d'un bâtiment technique.

Le souhait du Conseil Municipal a été de conserver l'aspect extérieur de l'ancienne gare afin de restituer la place qu'elle occupait dans le paysage du temps où elle était en activité.

Le bâtiment qui se composait à l'origine de 3 pièces au rez-de-chaussée (2 pièces dans la partie voyageurs et une grande pièce dans la partie fret) et de deux chambres à l'étage, se prêtait tout à fait à sa réhabilitation en tant que maison d'habitation, comme cela a été le cas dans de nombreuses gares de la région.

Les travaux ont débuté fin novembre et devraient se terminer avant la fin du premier semestre 2019.



- Restauration de l'ancien quai de déchargement et des espaces extérieurs.
- Révision des couvertures et des gouttières,
- Restauration des charpentes,
- Restauration des façades,
- Restauration des menuiseries extérieures et intérieures,
- Restauration de sols,
- Isolation,
- Peinture, plomberie,
- Réfection de l'installation électrique

### Travaux relatifs au bâtiment technique

La commune ne disposait d'aucun bâtiment fonctionnel pour entreposer l'ensemble du matériel dont elle est propriétaire tels que : décorations de Noël, planchers et barnums utilisés lors de la brocante du 1<sup>er</sup> mai, panneaux de signalisation, barrières, tables, chaises etc...

Suite à l'acquisition de l'ancienne gare et du terrain attenant, il nous a semblé opportun d'utiliser une petite partie de ce terrain pour construire un bâtiment qui serait facile d'accès et dans lequel nous pourrions stocker l'ensemble du matériel, propriété de la commune.

Ce bâtiment d'une superficie de 72 m<sup>2</sup> sera édifié en parpaings, doublés à l'extérieur d'un revêtement en moellons de pierre calcaire et d'un habillage du pignon d'entrée en pierre meulière. Ceci afin de ne pas nuire à l'aspect paysagé du village et pour répondre aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France.

Les travaux de ce bâtiment ont débuté en janvier et devront se terminer également avant la fin du second trimestre 2019.



## Travaux de restauration des couvertures et charpentes de la nef de l'église.

L'église de notre village est classée monument historique, de ce fait, les travaux doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ainsi que de celle de l'architecte des bâtiments de France.

Compte tenu de la dégradation de la toiture et des risques d'effondrement qui pouvaient en résulter, nous avons sollicité l'accord de la D.R.A.C. ainsi que l'octroi d'une subvention fin 2016. Notre programme n'a pas été retenu immédiatement et nous avons dû effectuer des réparations d'urgence en 2017. Après avoir renouvelé notre demande, nous avons eu l'accord de la D.R.A.C. au premier trimestre 2018 ainsi qu'une aide de 40%, qui par la suite a été portée à 50%. Dans le même temps nous avons sollicité également le Département et la Région qui nous ont chacun octroyé une subvention de 20%.

Dès l'accord de ces subventions nous avons lancé un appel d'offres pour sélectionner une entreprise ayant la qualification Monument Historique pour effectuer ces travaux qui consistent :

Pour la charpente :

- A la découverte de la totalité de la nef,
- A la dépose de l'ensemble des tuiles,
- Au remplacement des linteaux abimés,
- A la pose de tuiles neuves sur l'ensemble de la toiture,
- A la réfection de la toiture du porche,
- A la réfection des rives,
- A la réfection des gouttières,
- A la réfection de la charpente (pannes, chevrons, coyaux)



Pour la maçonnerie :

- Au rejointoiement du pignon ouest,
- A la consolidation des consoles supportant les fermes de la nef,
- A la restauration des marches d'escalier,

C'est l'entreprise Lanfry spécialiste dans ce domaine qui a été retenue et qui intervient depuis le début de l'année, l'achèvement des travaux étant prévu fin avril.

## Le Foyer Rural de Wy dit Joli Village

Le Foyer Rural est une association composée de bénévoles, affiliée à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux (Nucourt) qui oeuvre pour mieux faire vivre notre village.

Ce sont aussi des adhérents, jeunes ou moins jeunes, qui participent aux activités proposées.

Et puis ce sont des événements récurrents, au courant de l'année, comme les fêtes du village Saint Jean et Saint Romain, le Troc aux plantes et la Brocante du 1<sup>er</sup> Mai.

Présidente du Foyer : Mme Claire BOSSU      [Foyerrural.wy@orange.fr](mailto:Foyerrural.wy@orange.fr)

Adhésion au Foyer Rural : adulte 10€    enfant : 5€    assurance : 4€

### Activités proposées :

**Tennis** : 2 courts de tennis situés à la sortie du village en direction d'Enfer, sont à disposition des joueurs.

L'adhésion au Foyer Rural et l'assurance sont obligatoires pour l'utilisation des courts.

Pour plus de renseignements, se renseigner auprès de Catherine : 06 20 93 31 93 ou

[foyerrural.wy@orange.fr](mailto:foyerrural.wy@orange.fr)

<p><b>Gymnastique adultes</b></p> 	<p>Horaires : mardi de 19h30 à 20h30 Lieu : salle des fêtes Tarif : 100€ pour l'année avec 14€ (adhésion et assurance) Cours dispensés par Sophie, professeur diplômée. Echauffements, étirements, renforcement musculaire, fitness... Tout cela dans la joie et la bonne humeur ! Pour plus de renseignements, se renseigner auprès de Catherine : 06 20 93 31 93 ou <a href="mailto:foyerrural.wy@orange.fr">foyerrural.wy@orange.fr</a></p>
<p><b>Gymnastique séniors</b></p> 	<p>Horaires : jeudi de 14h45 à 15h45 Lieu : salle des fêtes Tarif : 100€ pour l'année avec 14€ (adhésion et assurance) Cours dispensés par Sophie, professeur diplômée. Exercices adaptés, travail efficace en douceur. Ambiance conviviale ! Pour plus de renseignements, se renseigner auprès de Catherine : 06 20 93 31 93 ou <a href="mailto:foyerrural.wy@orange.fr">foyerrural.wy@orange.fr</a></p>
<p><b>Gymnastique enfants</b></p> 	<p>Horaires : mercredi de 14h30 à 15h30 Lieu : salle des fêtes Tarif : 100€ pour l'année avec 9€ (adhésion et assurance) Cours dispensés par Sophie, professeur diplômée. Pour plus de renseignements, se renseigner auprès de Catherine : 06 20 93 31 93 ou <a href="mailto:foyerrural.wy@orange.fr">foyerrural.wy@orange.fr</a></p>

## Balade champêtre

Le principe, c'est découvrir ou redécouvrir les chemins dans et autour du village. C'est aussi partager ce moment en famille, avec petits et grands, ou entre amis ou voisins. Les trajets sont adaptés aux participants. Cette « nouvelle activité » a vu le jour le 7 octobre. Malheureusement, le temps, plutôt humide, n'a pas permis un grand rassemblement. Seuls quelques marcheurs étaient au rendez-vous. Les balades champêtres reprendront au printemps... le...

## DIMANCHE 24 MARS

Pour plus de renseignements,  
[foyerrural.wy@orange.fr](mailto:foyerrural.wy@orange.fr) ou  
contactez Isabelle au 06 83 76 88 66

## Après-midi JEUX de SOCIÉTÉ

### DIMANCHE 7 AVRIL

15 h à la salle des fêtes

Ouvert à tous.

Enfants sous la responsabilité d'un adulte.

## Soirées Jeux de cartes

### PROCHAINES SOIRÉES JEUX DE CARTES

à la SALLE des FÊTES à 20 H 30



Vendredi 8 MARS

Vendredi 12 AVRIL

Vendredi 31 MAI

Vendredi 14 JUIN

- \*Gratuit pour les adhérents au Foyer Rural de Wy (cotisation annuelle 10 €)
- \*Participation de 2 € pour les autres personnes
- \*Boissons payantes sur place. Pâtisseries.

Renseignements et inscriptions auprès de  
Michel Sautier, section jeux de cartes du FR,  
au : 06 11 88 18 71

## Événements

**Fête de Saint Jean** : samedi 22 juin à la grange d'Enfer.

Au programme : barbecue, feu de St Jean, feu d'artifice et soirée dansante.

Retenez cette date !

Pour plus de renseignements, se renseigner auprès d'Annick : 06 14 55 28 61

**Fête de Saint Romain** : samedi 21 septembre à la salle des fêtes de Wy.

Pour plus de renseignements, se renseigner auprès d'Annick : 06 14 55 28 61

**Troc aux plantes** : dimanche 28 avril à la Grange d'Enfer de 14h à 17 h

Echange de graines, de plants, de boutures, de bonnes idées...

Pour plus de renseignements, se renseigner auprès d'Annick : 06 14 55 28 61

**Brocante** : A Wy dit joli village, chaque 1<sup>er</sup> mai, c'est l'effervescence !

Pour organiser cette journée inoubliable, venez nous rejoindre :

**SAMEDI 16 MARS à 17 h 30** à la salle des fêtes pour la réunion de préparation.

De nombreux bénévoles sont nécessaires pour accueillir et placer les exposants, cuire les frites, les saucisses, servir les repas, le café, les crêpes, la surveillance des entrées avec fouille à vue des sacs, mise en place de barrières de sécurité, poste de secours d'urgence...

Alors, n'hésitez pas, venez vous joindre à nous !

Pour plus de renseignements et inscription : [brocante.wy@hotmail.com](mailto:brocante.wy@hotmail.com)



La C.C.V.V.S.  
Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Dans les compétences de la Communauté de Communes, il y a les Séniors, la Jeunesse...  
Voici quelques actions **en faveur des Séniors** :

### \* Formations et Animations Informatique/Multimédia gratuites « Spéciales Séniors »

1-Des ateliers de **Formation gratuite** sont ouverts (sur inscription en mairie) à Montreuil (lundi), La Roche Guyon (mardi), Genainville(jeudi) et Wy dit JV (vendredi) :

Niveau « découverte » ou « renforcement » pour ordinateur ou tablettes.

Prochain cycle : du 11/03 au 10/05

**Renseignements en mairie ou contacter Denis Mahieu au 01 30 31 13 22 ou [adapte@adapte95.org](mailto:adapte@adapte95.org)**

2- **Des cybercafés** : lieux où ordinateurs et tablettes connectés à Internet sont mis à disposition des Séniors : vous pouvez faire des recherches, lire des mails, scanner, imprimer... Accès libre et gratuit (sans inscription)

#### PLANNING DES CYBERCAFÉS DU 18/03 AU 17/05/2019

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	<b>MONTREUIL SUR EPTE</b> 9H30 À 12H15 (MAIRIE)	<b>VILLERS EN ARTHIES</b> 14H À 16H15 (SALLE COMMUNALE)
MARDI	<b>LA ROCHE GUYON</b> 9H30 À 12H15 (MAIRIE)	<b>ST CLAIR SUR EPTE</b> 14H À 16H (MAIRIE)
JEUDI	<b>ST GERVAIS</b> 10H À 12H30 (MAIRIE)	<b>GENAINVILLE</b> 14H À 16H30 (MAIRIE)
VENDREDI	<b>AINCOURT</b> 10H À 12H30 (MAIRIE)	<b>MAUDÉTOUR EN VEXIN</b> 14H À 16H30 (MAIRIE)

### \*Atelier Equilibre en mouvement



● ● ● ● ● **Atelier l'Équilibre en mouvement**



**Conférence d'information**  
**mardi 19 mars à 14 h**  
Foyer Rural,  
7 Rue de la Coursoupe,  
95510 Chérence

**Tous les mardis à 14h**

**Pré inscription**  
Communauté de Communes  
Vexin Val de Seine  
Avant le 18 mars 2019  
Virginie BASSO :  
01 86 35 00 35

## \*Formation PSC1

   <h3>FORMATION PSC1</h3> <h4>Prévention et Secours Civiques de Niveau 1</h4> <p><b>Objectif :</b> devenir un maillon actif de la chaîne de secours en apprenant les gestes et les conduites à tenir adaptés et efficaces pour porter secours à une victime.</p>  <p><b>LIEU :</b> Communauté de Communes Vexin Val de Seine 12 rue des Frères Montgolfier 95420 Magny en Vexin Tél : 01 86 35 00 36</p> <p><b>DATES :</b> Lundi 6 mai 2019 de 9h à 13h Mardi 7 mai 2019 de 13h30 à 17h</p> <p><b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION :</b> 1 semaine avant la formation. <b>TARIF :</b> Gratuit pour les participants 30 € pris en charge par la communauté de communes 30 € pris en charge par la conférence des financeurs</p>	<p><b>Attention ! 10 places seulement. Si vous êtes intéressés, réagissez !!</b></p> <p>Informations et inscriptions à la Communauté de Communes auprès de Virginie BASSO :</p> <p><b>01 86 35 00 35</b> <a href="mailto:Basso.virginie@vexinvaldeseine.fr">Basso.virginie@vexinvaldeseine.fr</a></p>
---	---

## En faveur des Enfants

### \*Les EPTOLYMPIADES



Les Eptolympiades rassemblent les enfants de 7 à 16 ans des 26 communes de la CCVVS pour un après-midi grand jeu, organisé par l'Association « Les petits curieux de St Clair ». Chaque équipe composée d'enfants de toutes les communes est récompensée par des entrées à AdventureLand, à la piscine, au bowling, au golf, au Canoëpte, à l'ArenIce, au laser Game...

Cette année, la 4<sup>ème</sup> édition se déroulera à Wy sur le stade à côté des Tennis.

**Nous faisons dès à présent appel aux bénévoles qui souhaiteraient se joindre à nous pour un moment ou pour l'après-midi afin d'encadrer les enfants, installer et démonter les barnums...** (faites-vous connaître auprès d'Annick Marandel au 06 14 55 28 61 ou à la mairie)

### \* Le BAFA

La CCVVS souhaite aider financièrement les jeunes entre 17 et 25 ans qui souhaitent passer le BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

200 € pour la session de formation générale et 300 € pour la session d'approfondissement.

Pour toute information : [secretariat@vexinvaldeseine.fr](mailto:secretariat@vexinvaldeseine.fr)

## \*Piscine pour tous



## \*Croisière gratuite sur la Seine

**Croisière sur la Seine**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
vexin val de seine

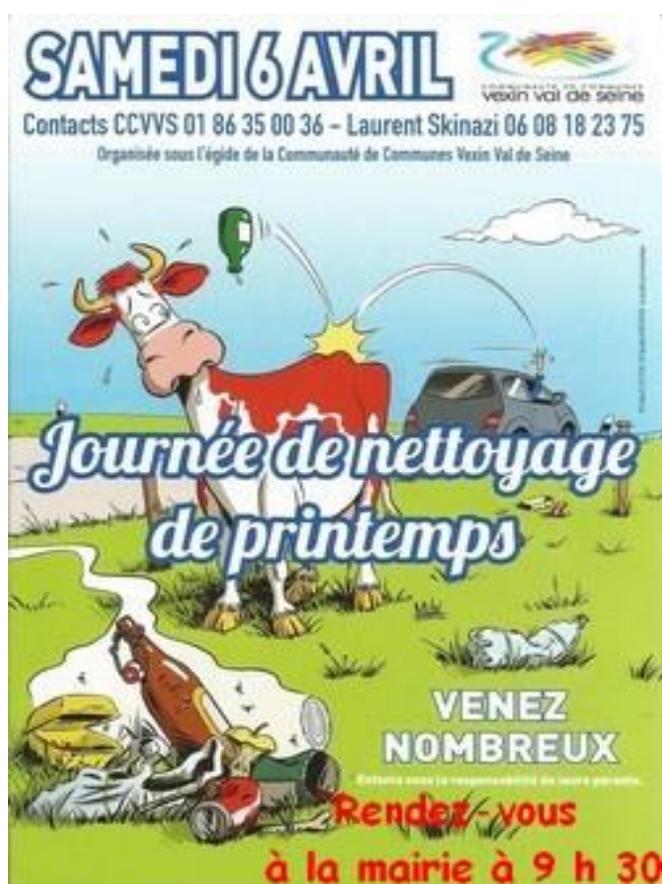
Gratuite pour les habitants de la CCVVS  
VENDREDI 29 MARS - SAMEDI 30 MARS

Places limitées, réservation obligatoire au 01 86 35 00 36  
ou par mail à : [secretariat@vexinvaldeseine.fr](mailto:secretariat@vexinvaldeseine.fr)  
*une confirmation vous sera envoyée*

Départ à 15 h retour à 17 h. Arriver 1/4 d'heure avant le départ.  
Justificatif de domicile obligatoire à l'embarquement.  
Lieux : Embarcadère de La Roche Guyon à côté du Parking

The poster shows a white boat named 'TIVANO' docked at a pier. The background is a light blue sky and water.

## \*Journée de nettoyage de printemps



N'hésitez pas à visiter le **site** de la Communauté de Communes :  
[Vexinvaldeseine.fr](http://Vexinvaldeseine.fr)

**Nouveau !** La C.C.V.V.S. a récemment ouvert **une page Facebook** où vous  
trouverez de nombreuses infos :

« Communauté de Communes Vexin Val de Seine »

## \*Salon de l'entrepreneuriat

L'association ELITE VEXIN organise

Salon de  
l'EMPLOI et  
de l'ENTREPRENEURIAT  
du Vexin

2<sup>e</sup>  
ÉDITION

Pour plus d'infos :

<http://commerces-pme.vexinvaldeseine.fr/agenda/salon-de-emploi-et-de-lentrepreneuriat-du-vexin>

**SAMEDI 16 MARS 2019**

SALLE DES FÊTES DE MAGNY-EN-VEXIN  
Boulevard Dailly

ENTRÉE GRATUITE • 10 H – 18 H

VOUS RECRUTEZ ?  
VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI ?  
UN COMPLÉMENT DE REVENU ??

Apportez votre CV  
Des entreprises vous y  
attendent !!

**Participez au café de l'emploi !!**

## INFO COMMUNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE DE WY-DIT-JOLI-VILLAGE**  
95420

### **OFFRE DE STAGE POUR LYCEENS ET ETUDIANTS EN FORMATION INITIALE (initiation aux services communaux)**

#### **Informations relatives au stage / contrat proposé :**

- Type de stage : Stage pour lycéens et étudiants en formation initiale
- Intitulé du stage : Initiation aux services communaux
- Description de la mission : Administration, suivi des dossiers, aide aux services généraux, garderie, entretien des bâtiments publics.
- Description du profil recherché : Jeune se destinant à entrer dans les services publics.
- Durée du stage : 2 mois
- Niveau de qualification requis : CAP/BEP
- Stage rémunéré : non
- Date prévisionnelle du démarrage : 01 février 2019

#### **Lieu de réalisation du stage :**

- Mairie – 4 rue de la Mairie – 95420 Wy-dit-Joli-Village
- Ligne de bus possible, mais il est préférable d'être motorisé

Réception des candidatures : [mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr](mailto:mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr)

## Le Musée Wy-Guiry

### Musée de l'Outil de WY

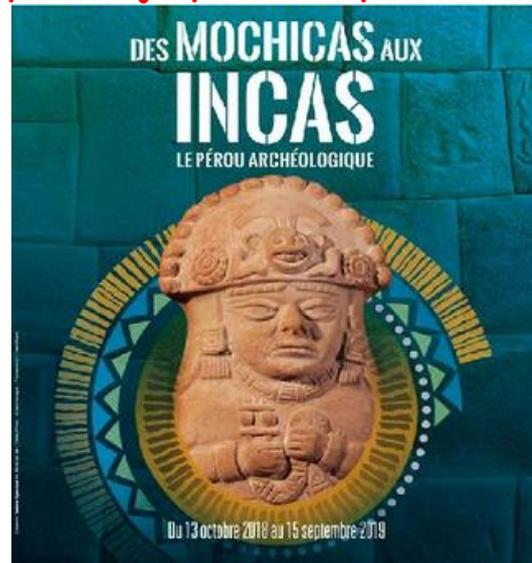
Ouverture exceptionnelle cette année  
**dès le 1<sup>er</sup> mars**



Ouvert à partir du 1er mars  
Du Mercredi au vendredi de 13h à 17h 30  
Samedi, dimanche et jours fériés de 13h à 18h  
(Fermé lundi et mardi)  
<http://www.valdoise.fr/musee-de-loutil>  
tel : 01 34 67 00 91 ou 01 34 33 86 00

### Musée archéologique de GUIRY

**Exposition jusqu'au 15 septembre 2019**



Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 17h 30  
Samedi, dimanche et jours fériés de 13h à 18h.  
Fermé le lundi.  
<http://www.valdoise.fr/musee-archeologique>  
tel : 01 34 33 86 00

## Le domaine de VILLARCEAUX

Le domaine de Villarceaux composé de deux magnifiques châteaux et d'un jardin remarquable est géré par la Région depuis 1989. L'entretien et la gestion du site reviennent à 2 millions d'euros à la Région qui ne veut plus supporter cette dépense. Le domaine cherche un repreneur public ou privé pour développer une activité valorisante et rentable. Un appel à projets a été lancé qui prendra fin fin avril.

L'association de défense du domaine veillera, entre autres, à ce que ce magnifique site reste ouvert au public.

Le programme des activités 2019 reste inchangé. Consultez-le :

[www.amisdevillarceaux.fr](http://www.amisdevillarceaux.fr)





## IDEES RECUES ET (FAUSSES) BONNES IDEES SUR LE FRELON ASIATIQUE

Originnaire d'une vaste étendue allant du Népal jusqu'à la Chine et la Malaisie, il a été signalé pour la première fois dans le sud de la France en 2004. Son expansion sur notre territoire a été rapide puisqu'aujourd'hui on estime que l'ensemble de celui-ci est colonisé. Cette rapidité de colonisation peut s'expliquer par la capacité de dispersion des frelons, l'absence totale de prédateurs et la lenteur de la prise en compte du problème par les ministères concernés.

Avec les beaux jours que nous venons de connaître, on peut penser qu'au moins quelques reines fondatrices sont sorties de leurs lieux hibernation (pour passer l'hiver, elles s'enfouissent sous terre, se cachent dans une vieille souche ou se camouflent dans un isolant sous-toiture) pour créer l'ébauche d'un futur nid. Les premiers œufs éclosent dans le courant mai et le nid grossira à la vitesse du développement de la colonie. Eventuellement, si le nid est mal placé (trop près du sol ou dans un lieu trop étroit), la colonie déménagera vers le mois d'août pour s'exiler, souvent en haut d'un arbre.



Contrairement à ce que l'on pense, le frelon asiatique n'est pas plus agressif hors du nid que notre frelon européen. On peut même en observer à courtes distances. La piqûre est comparable à celle d'une guêpe, certes douloureuse, mais pas dangereuse sauf en cas d'allergie. Par contre, attention à la proximité d'un nid car comme ils sont très peuplés, la possibilité de piqûres multiples est un risque de troubles importants car le venin est neurotoxique et cardio toxique.

Voilà le vrai danger, car environ un tiers des nids sont à hauteur d'hommes et présentent, de fait, une importante possibilité de dérangement fortuit (branches remuées dans une haie, marche sur toiture, taille haies, bruit important ou simple passage trop proche).

Le frelon a un dard assez long et capable de traverser un gant de cuir ; de plus, contrairement à l'abeille, il peut piquer plusieurs fois.



Jusqu'à présent, l'histoire de ce frelon à corps noir rayé d'une bande jaune et aux pattes également jaunes ne paraît pas très dérangeante pour notre vie quotidienne, quoique...

Son régime alimentaire est varié et il s'attaque à de nombreux insectes mais surtout aux bourdons et aux abeilles si nécessaires pour la pollinisation et déjà menacées par ailleurs. Il les dépèce et emmène le thorax au nid pour nourrir ses larves. Mais à la fin de l'été, il aime aussi se repaître de fruits mûrs et fait des dégâts dans les vergers. Dans les zones très infestées, on peut aussi en voir sur les étals de viande, de poisson, etc...

Je voulais vous parler de piégeage individuel avec une bouteille percée mais c'est la fausse bonne idée dont je parlais dans le titre. Bien sûr, chacun est libre et le frelon asiatique n'est pas, loin s'en

faut, une espèce protégée. Néanmoins ce genre de piège est peu efficace car peu sélectif ; vous allez tuer en même temps frelons européens, bourdons si les trous d'entrée sont trop grands, guêpes, mouches, etc...autant d'insectes déjà décimés par la pollution et les produits chimiques. Il est pour le moment recommandé de laisser le piégeage à la charge de personnes formées (apiculteurs et désinsectiseurs) qui attendent un piège à phéromones.

**Si vous voyez ou avez connaissance d'un nid, n'hésitez pas à appeler la mairie pour le signalement et la destruction qui est prise en charge par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.**



**Abeille domestique**  
(Apis mellifera)



**Bourdon terrestre**  
(Bombus terrestris)



**Guêpe commune**  
(Vespa vulgaris)



**Frelon européen**  
(Vespa crabro)



**Frelon asiatique**  
(Vespa velutina)

## Ateliers Jardiner au naturel / 2019

Parc naturel régional du Vexin français

Comme chaque année, le PNR vous propose un programme riche et varié pour jardiner au naturel à travers des ateliers comme :

- La taille des arbres fruitiers
- La taille et l'entretien des rosiers
- Savoir accueillir des poules
- Cuisiner au naturel les légumes des pieds à la tête
- Faire la moisson dans le jardin du château de La Roche Guyon
- Identifier les plantes invasives et savoir les limiter....

Si vous souhaitez plus d'informations, visitez le site Internet du Parc :

[www.pnr-vexin-français.fr](http://www.pnr-vexin-français.fr)

Réservations au 01 34 48 66 00

Maison du Parc

Musée du Vexin Français

95450 THEMERICOURT



## La station météo de WY

Voici en détail les relevés qui nous ont été transmis concernant les précipitations et les températures de l'année 2018.

<http://www.meteofrance.com>

mois	Cumul de hauteur des précipitations	Précipitation maximale en 24 h	Date de la précipitation maximale	Température minimale	Jour de la température minimale	Nombre de j. de gelée	Température maximale	Jour de la température maxi
Janvier	99.7 mm	18.7 mm	Le 22/01	-1.3°	Le 14/01	1j	13.8°	Le 2/01
Février	39.4 mm	12 mm	Le 06/02	-12.9°	Le 08/02	19j	11.1°	Le 15/02
Mars	85.8 mm	24.4 mm	Le 10/03	-5.2°	Le 1/03	9j	16.7°	Le 11/03
Avril	56.2 mm	18.4 mm	Le 9/04	2.3°	Le 6/04	0	27.1°	Le 20/04
Mai	75.9 mm	43.8 mm	Le 25/05	2.3°	Le 4/05	0	27.2°	Le 27/05
Juin	69.7 mm	33.1 mm	Le 5/06	5.1°	Le 23/06	0	30.4°	Le 30/06
Juillet	10.6 mm	5.8 mm	Le 27/07	9.8°	Le 12/07	0	35.3°	Le 27/07
Août	44.4 mm	18.2 mm	Le 9/08	4°	Le 26/08	0	36°	Le 7/08
Septembre	17.3 mm	6.9 mm	Le 23/09	0°	Le 30/09	1j	28.9°	Le 17/09
Octobre	43.2 mm	13 mm	Le 29/10	0.3°	Le 27/10	0	25.3°	Le 15/10
Novembre	58.2 mm	12.2 mm	Le 27/11	-2.7°	Le 22/11	5j	17.9°	Le 5/11
Décembre	65.6 mm	12.2 mm	Le 1/12	-5.8°	Le 15/12	9j	15.2°	Le 2/12

## La fibre



Elle est annoncée depuis quelques temps, des travaux d'enfouissement ont été effectués en 2018...

Toutefois, des travaux complémentaires sont nécessaires pour finaliser le déploiement, ce qui retarde l'ouverture à la commercialisation.

**Une réunion publique et un forum des opérateurs auront lieu fin avril/début mai.**

Ce qui semble sûr, c'est que la fibre à Wy, c'est pour 2019 !

## Sécurité-vitesse



Pour essayer de répondre aux observations des administrés concernant la vitesse excessive dans les rues du village, le conseil Municipal en date du 30 janvier a pris la décision de limiter à 30 km/h la vitesse dans Wy et dans Enfer.

La mise en place se fera dans les prochaines semaines.

Il est également envisagé la pose de coussins berlinois, notamment dans la rue de la mairie, pour renforcer la sécurité des enfants sortant de l'école.



## INFOS PRATIQUES

### MAIRIE

Secrétaire de mairie : Mme Anne MEUNIER  
Horaires d'ouverture de la mairie au public :  
mercredi et vendredi de 13 h 30 à 18 h 30  
*Pour d'autres horaires, veuillez prendre rendez-vous.*

téléphone : 01 34 67 41 72  
[mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr](mailto:mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr)  
site Internet : [wy-dit-joli-village.fr](http://wy-dit-joli-village.fr)

### Déchetterie de Magny en Vexin

**Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

**Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	

Fermeture de la déchetterie : le 25 décembre, le 1er janvier et le 1<sup>er</sup> mai.

**Passage des encombrants en 2019 :**

**lundi 11 mars - lundi 23 septembre**

Collecte limitée à 1 m<sup>3</sup> par habitant - sortir les déchets la veille au soir

#### Déchets refusés lors des collectes d'encombrants

- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1.75 m x 1.50 m x 0.50 m
- Gravats
- Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (batteries, piles, pots de peintures, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...)
- Déchets verts et souches d'arbres
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)



**Rappel** : l'usage des tronçonneuses, tondeuses et autres engins bruyants est réglementé.

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 19h

**Dimanche et jours fériés :**

de 10h à 12h et de 16 h à 19 h

**RAPPEL** : Les dépôts de végétaux sont strictement interdits sur le territoire de la commune.